

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2025

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 633)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
M. Cazenave

à l'amendement n° 12 de M. Causse

APRÈS L'ARTICLE 4

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« géolocalisées »

insérer les mots :

« ou des contrôles vidéo à distance ».

II. – En conséquence, compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« et des contrôles vidéo à distance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à inclure les contrôles vidéo à distance en complément ou en substitution, selon les opérations concernées, des photographies horodatées et géolocalisées comme modalité de contrôle des opérations ouvrant droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie (CEE).